



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame HELLI**

**Délibération numéro :**  
**2016/161**

**Concours de la Trésorière  
municipale : attribution  
d'indemnité de conseil**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 24 juin 2016.

Le Maire

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Vu l'arrêté ministériel 12 juillet 1990,

Considérant que ces derniers textes précisent de manière non exhaustive, les prestations pour lesquelles les comptables peuvent intervenir personnellement en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions.

Considérant qu'ils peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de la trésorerie.

Considérant que pour ce qui est de la situation de Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière de Millau, nouvellement en poste, il lui est plus particulièrement demandé de fournir des conseils et une assistance :

- en matière budgétaire, comptable et de gestion financière incluant la gestion de la trésorerie,
- pour la mise en œuvre de toutes les réglementations des domaines cités ci-dessus.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources humaines du 7 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE DEMANDER** le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil,

2. D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
3. DE DIRE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Sonia ROUCAUTE, Trésorière,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2016  
TS 110 – Fonction 0202 – Nature 64118

**Adopté par : 25 voix pour**

**5 voix contre**

(Albine DALLE, Philippe RAMONDENC,  
Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**5 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL,  
Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



**Accusé de réception**

Reçu le **6 - JUL. 2016**



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur LEFEVERE**

**Délibération numéro :**  
**2016/162**  
**Prix et qualité de l'eau -**  
**Rapport 2015**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 juin 2016  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude CONDOMINES, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 2224-5,

Vu la loi n°95-101 du 02 Février 1995 dite « Loi Barnier »,

Vu le décret n°95-635 du 06 Mai 1995,

Considérant que la présente délibération a donc pour objet de présenter le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2015,

Considérant que la présentation d'un rapport sur l'eau et sur l'assainissement oblige à élaborer la note liminaire synthétique obligatoire permettant de connaître le service rendu, son prix et le prestataire. Cette note annexée à la présente délibération, découle du rapport établi par le délégataire, \_\_\_\_\_

Considérant qu'au 1er janvier 2016, le prix du mètre cube pour une facture normalisée s'élève à 4,08 € TTC. On constate une légère diminution par rapport au 1er Janvier 2015 de 0,24 %.

Considérant qu'il est à rappeler que depuis décembre 2010 date de l'avenant n°13 avec VEOLIA EAU, une tarification sociale sur les 60 premiers m<sup>3</sup> réduit le prix de ces derniers de 40 %. Par ailleurs, la part de l'assainissement représente 56 % de la facture payée par l'abonné,

Considérant que le rendement du réseau, en légère baisse est de 0,2 % en comparaison avec celui de 2015 de 69,2 %, soit une perte de 3 614 m<sup>3</sup> d'eau par rapport à 2014,

Considérant que ce rapport ainsi que l'avis rendu par la présente Assemblée seront mis à la disposition du public, à la mairie annexe, à la Direction des services techniques. Une information au public sera faite par voie d'affichage,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Environnement du 8 juin 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. DE PRENDRE ACTE du présent rapport.

***Le Conseil municipal prend acte***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le **6 - JUIL. 2016**

## NOTE LIMINAIRE

### EAU POTABLE

Le service délégué à VEOLIA EAU ASSAINISSEMENT, Compagnie Générale des Eaux, comprend le captage, le pompage, le traitement et la distribution d'eau potable par contrat d'affermage du 1<sup>er</sup> juillet 1972, date de fin le 31 Décembre 2017.

Le nombre d'abonnés est de 8 036 correspondants à 22 665 personnes pour un total de 1 288 876 m<sup>3</sup> vendus soit + 6,3 % en comparaison à 2014.

L'eau provient :

- de la source de l'Espérelle
- des forages de la Graufesenque.

Les caractéristiques générales du service sont les suivantes :

- 11 réservoirs pour une capacité de 11 510 m<sup>3</sup>,
- 187 km de réseaux de distribution,
- Capacité de production de 16 000 m<sup>3</sup>/j à la source de l'Espérelle,
- 7 240 m<sup>3</sup>/j à la confluence Tarn / Dourbie.

Le prix moyen de l'eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 (traitement assainissement compris) pour une facture référence de 120 m<sup>3</sup>, est de 4.08 € le m<sup>3</sup>, toutes taxes et abonnement compris, soit une baisse de 0,24 % par rapport au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Le bilan de qualité transmis par la DDASS donne une eau de bonne qualité classée comme eau calcaire.

### Faits marquants de l'exercice 2015 pour l'Eau

- Qualité de l'eau : conforme 100 % aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques. des analyses microbiologiques et 100 % des analyses physico-chimiques.
- Rendement du réseau : est de 69,2 % supérieur au rendement grenelle II.
- 3 épisodes de turbidité à l'Espérelle, dont le plus important qui a duré 9 jours, du 15 au 26 septembre.
- Installation d'un débitmètre sur le réservoir de Prignolles pour comptabiliser les volumes distribués sur la zone.
- Remise en état des canalisations du réservoir de Roullens par le Délégué (sablage et peinture).
- Mis en place de dispositifs d'ancrage afin d'assurer la sécurité des personnes pour l'accès aux ouvrages.